



Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **MALI**, La Poste du Mali, souhaite informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«La Poste du Mali a récemment constaté un nombre important d'émissions illicites disponibles sur divers sites de vente en ligne.

La Poste du Mali souhaite informer la communauté postale que le timbre-poste émis le 17 décembre 2015 célébrant le 40^e anniversaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est la dernière émission légale mise en circulation (v. annexe 1).

La Poste du Mali affirme formellement que toutes autres émissions au nom du Mali mises en circulation depuis lors sont illégales et que leurs auteurs doivent être dénoncés et sanctionnés.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Jean-Alexandre Ducrest
Directeur de la logistique

Dernier timbre-poste légalement émis par La Poste du Mali

